



#COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AGRAF

Déclaration liminaire de la CGT

Nous nous réunissons pour la première fois ce jour en assemblée générale dans le cadre de la transformation déjà bien avancée des principales associations de l'action sociale ministérielle, désormais chapeautées par une fédération. En fait, cela ne sera le cas pour l'Agraf qu'après que l'AG aura donné mandat au président de l'association pour valider l'ultime étape du processus.

Pour l'heure, la CGT Finances publiques demeure opposée à cette évolution en fédération qui induit des questionnements. En premier lieu, la CGT Finances s'interroge sur le cadre fonctionnel nouveau pour l'Agraf dès lors qu'elle ne semble pas avoir prévu de règlement intérieur pour ses AG futures, des questions restent en suspens comme par exemple la présence aux AG des représentants des personnels de l'AGRAF. Ensuite, dans la mesure où les subventions seraient gérées comme une enveloppe globale par la fédération nouvelle, nous avons des inquiétudes sur le fait que l'Agraf dispose de façon pérenne de moyens de fonctionnement suffisants. Enfin, si les fonctions supports utiles aux associations désormais fédérées sont centralisées au sein de la fédération, quel sera l'impact sur les emplois administratifs actuels au sein de l'Agraf ?

En termes d'emploi d'ailleurs, la CGT Finances porte un point de vigilance sur le recours à l'intérim au cours de l'exercice 2023. Car les quelque 28 ETP compensés, même s'ils ont permis d'assurer les prestations attendues par les rationnaires, ont généré un surcoût pour l'Agraf bien plus élevé que des embauches en CDD ou même en CDI. C'est probablement une des raisons pour lesquelles l'exercice 2023 est déficitaire.

À ce sujet, la CGT Finances s'interroge sur la cohérence de certaines dépenses alors que le bilan 2023 de l'Agraf présente 646 000 euros de déficit. L'achat d'écrans pour l'affichage des factures en caisse est utile aux usagers, mais pas encore installés partout. Cependant est-il utile d'investir dans l'achat de Memoscan pour éviter l'embauche d'un employé de caisse supplémentaire sachant que le traitement des données doit se faire manuellement après le service ? Est-ce vraiment le bon investissement ? De plus, l'Agraf a-t-elle réalisé une étude d'efficacité à propos de l'achat des totems pour lesquels il faut patienter 5 ou 10 minutes afin de prendre connaissance de tout le menu du jour ? Sans compter que l'excès d'écran en général ne donne guère de pause aux yeux des rationnaires qui viennent de quitter leurs postes de travail... sur écran !

Pour autant, la CGT Finances souscrit bien volontiers aux améliorations dès lors qu'elles profitent à tous. Il faut donc que celles-ci soient efficaces pour les rationnaires sans générer de surcharge d'activité pour les employés de l'Agraf. Enfin, pour l'heure, nous sommes toujours en attente du bilan des expérimentations de tarifications au plat, à propos desquelles la CGT Finances n'a pas eu connaissance des louanges dithyrambiques que vous évoquez fréquemment. Il y a sans doute là quelque chose à revoir, et cela pourrait s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la pertinence de la grille tarifaire qu'il est envisagé, dans un groupe de travail dédié, une augmentation de tranches des tarifs les plus élevés. D'autant que le contexte inflationniste persiste, certes à un niveau moins élevé ces derniers mois, mais dans un contexte économique et productif qui demeure incertain. Au total, même si l'atterrissage de l'année 2023 apparaît moins grave qu'il aurait pu être, la CGT Finances considère que la transition actuelle vers la fédération d'associations génère plus d'inquiétudes que de progrès visibles.

Compte-rendu

En ce milieu d'année 2024, la fréquentation des restaurants est en hausse, le niveau de fréquentation atteint 79,3 % de celui de 2019.

La stabilisation du télétravail et la baisse générale du pouvoir d'achat contribuent à ramener les usagers et usagères vers l'AGRAF.

Le nombre de repas servis en 2023 : 1 607 597 (contre 1 401 857 repas servis en 2022), c'est une moyenne journalière de 7 246 repas servis, ce qui traduit une belle progression malgré la fermeture des restaurants de Banque le 30 novembre 2023 (fermeture définitive) et de Londres le 20 février 2023.

Incertitude sur l'impact des JO sur la fréquentation des restaurants mais pendant la période une grande partie des restaurants seront fermés.

BUDGET

Le montant de la subvention versée en 2023 est de 12 815 693 € + 1 000 000 € de subventions pour travaux ,+ 527 260 € d'investissements (100 000 € pour les nouveaux plateaux et majorité des investissements en informatique) et 1 212 070 € de subvention interministérielle

Le total des produits s'élève à 23 977 000 € abondé par un résultat satisfaisant des produits financiers liés aux placements (+ 371 350 €)

MAIS on constate aussi une hausse des charges qui s'élève à 24 624 000 €, cela est lié à l'augmentation des matières premières alimentaires (+8 %), de l'énergie et aussi des charges de personnel en particulier du surcoût dû au recours à l'intérim (+340 000 €)

Le résultat d'exploitation est un déficit de -660 000 €

Le coût de revient total d'un repas (HT) s'élève à 12,46 €HT en 2023 alors qu'il était de 12,15 € en 2022 et 13,24 € en 2021. Cela vient essentiellement de la hausse des produits alimentaires.

Concernant les dépenses, nous avons demandé des précisions sur certains postes comme d'habitude : les postes d'investissement informatique par exemple, l'évolution de l'application AGRAF sur smartphones (30 000 €) alors que 13 000 usagers seulement ont téléchargé l'application, les totems d'affichage digitaux (15 000 €). On note au passage que ces dispositifs ne sont pas au point : l'affichage du menu défile trop vite ! Et aussi l'achat de memoscan « caisse automatique » pour le restaurant Réaumur (prix : 11 000 €) qui nécessite un traitement manuel par un-e employé-e pour mise à jour après le service.

Nous avons demandé des explications concernant un montant d'honoraires de 180 000 € concernant le restaurant de Saint-Sulpice, il s'agit du coût des formations du personnel, formations innovantes (« cuisine végétale ») selon la direction de l'AGRAF, et qui devraient être généralisées à tous les personnels de l'AGRAF.

BILAN ENVIRONNEMENTAL :

L'AGRAF continue sa progression pour tenir les objectifs de la loi EGALIM qui prévoit qu'une partie des achats (50 % idéalement) soit obligatoirement composée de produits bio, de qualité et/ou de production locale.

L'AGRAF est bien placée pour atteindre les objectifs de 50 % de produits EGALIM (durables et de qualités) puisqu'elle atteint le score de 42,41 % dont 25,45 % de produits bio en 2023. C'est un très bon score.

Actuellement, le problème est de trouver les fournisseurs adéquats pour les produits bio. La tutelle avait couvert les surcoûts induits par la loi EGALIM, une subvention de 1 000 000 € avait été mise de côté, elle sera probablement utilisée en 2024.

La loi « Climat et résilience » s'applique depuis janvier 2024, elle concerne les achats de viande et de poisson. L'idée est de réduire l'apport de protéine animale tout en privilégiant la qualité. Cela se traduit par la généralisation d'un plat végétarien (choisi par 25 % des rationnaires), le recours aux viandes « label rouge » (marché tendu pour le veau et l'agneau) et une offre de poisson label MSC « pêche durable » (34 % de la consommation de poisson à l'AGRAF).

Dans les restaurants de Bercy, une information a été mise en place concernant « l'ecoscore » des aliments, cela permet aux rationnaires de choisir facilement les aliments « bas carbone »

Enfin, l'AGRAF a interdit dans ses restaurants: les bouteilles en plastique, l'huile de palme, les produits OGM et à base d'insectes.

Une étude est menée à l'AGRAF pour limiter le gaspillage alimentaire, elle concerne pour le moment 6 restaurants. Actuellement, l'AGRAF gère directement les déchets de 14 restaurants par l'intermédiaire du prestataire SUEZ.

BILAN SOCIAL

Comme toujours, le « bât blesse » sur le sujet, les effectifs diminuent sans cesse. On note que les dépenses de personnel de l'AGRAF augmentent (11 905 433 € en 2023, 10 575 909 € en 2022) alors que le nombre de salariés est au plus bas (248), certes il y a eu une légère augmentation des salaires mais le surcoût est fortement lié à l'interim. La pyramide des ages des salarié-es préfigure des départs massifs à la retraite donc il faudra recruter alors que l'AGRAF a du mal à retrouver des salarié-es : manque d'attractivité ! Y compris pour ceux qui sont en poste : 42 départs dont 11 licenciements, 8 démissions, 4 ruptures conventionnelles, 14 personnes sont parties suite à leur période d'essai (pour 44 embauches).

Comme d'habitude la directrice du personnel minimise les problèmes : « c'est la conjoncture, c'est pareil partout dans le domaine de la restauration collective » ! nous répond-elle invariablement !

Cela aboutit à un recours massif à l'intérim, ce qui coûte très cher : 1 029 186 € en 2023 contre 129 166 € en 2022 ! Cela correspond quand même à 28 ETP.

M MARMIN nous dit que l'AGRAF n'a pas eu le choix mais qu'elle essaye de reconstituer un « vivier de CDD » qui pourra pallier les manques en vue à terme d'emplois CDI pour ceux qui le souhaitent. M CANTET nous assure que le recours à l'intérim a reculé en 2024.

Nous répondons encore une fois que nous sommes dans le cadre d'une association, pas d'une entreprise à but lucratif et que pour garder le personnel il faut que les conditions de travail restent correctes, a fortiori si le secteur est sinistré, il semble important de fidéliser ses salariés, de bien les traiter et les payer correctement afin qu'ils restent à l'AGRAF.

Mme BELBOUAB nous répond que l'accord salarial signé en 2023 est favorable aux salarié-es : révision de la grille salariale pour les emplois en tension (chefs gérants, chefs de cuisine, cuisiniers, commis) augmentation de 3 % du salaire de base et 1,6 % supplémentaire pour les plongeurs, prime de 1 100 € pour tous et participation de l'AGRAF à hauteur de 70 % des cotisations pour adhésion personnelle obligatoire à la mutuelle.

Compte tenu de la conjoncture et de l'inflation, c'est mieux que rien mais ce n'est guère de nature à susciter des vocations ! Et ce n'est pas non plus le recours au cabinet « Stimulus », une proposition d'accueil téléphonique en prévention des risques psycho-sociaux, qui va changer la donne !

TRAVAUX

Les travaux de Saint-Sulpice se sont terminés et la réouverture a eu lieu en octobre 2023, le restaurant a misé sur la qualité et il est actuellement très apprécié des convives, la gentillesse et la disponibilité du personnel est également souligné.

Le site de Banque a définitivement fermé en octobre 2023, le personnel du site Notre-Dame-des-Victoires (NDV) s'est redirigé sur le restaurant de Réaumur mais cela pose problème aux agent-es à cause du temps de trajet aller-retour (environ 25 mn + temps d'attente aux caisses). Sachant que le site de Notre-Dame-des-Victoires reçoit du public, les agents ne peuvent pas aller jusqu'à Réaumur quand ils sont d'accueil car ils terminent trop tard. La CGT et Solidaires ont organisé des pique-niques avec les agent-es dans le hall de NDV pour sensibiliser la directrice à ce problème car elle refuse de tenir compte des temps de trajets. Les OS exigent une solution : par exemple une petite cantine à NDV.

La question a été posée à M TRANCHANT qui nous a répondu que sur ce sujet, l'AGRAF n'est pas décisionnaire.

Le site de Londres est toujours en situation de fermeture technique (et non administrative), son devenir est à l'étude car s'il faut tout refaire, c'est un budget conséquent de 2 200 000 € et cela implique la directrice de Paris

ainsi que la DG.

Il serait important de rouvrir rapidement ce restaurant car il correspond aux besoins des agents et il y aurait dans l'absolu possibilité d'une rénovation simple mais avec un budget plus faible, et des travaux moins longs. La décision reste en suspens.

Le restaurant de Paganini est aussi à l'étude pour de futurs travaux car le nombre d'agent-es sur le site va doubler en 2025 ; la cuisine est trop petite et le restaurant devra être adapté pour recevoir plus de convives. L'implantation d'un « croq' AGRAF » est aussi envisagée à Paganini. C'est un vrai challenge nous dit M MAR-MIN. Le site de report pendant les travaux peut être le restaurant Blanqui.

Les travaux sur le site Chevaleret sont prévus pour fin 2024 (fermeture pour un an), le budget est de 3 000 000 €. Les restaurants de repli sont ceux de Bercy.

QUESTIONS DIVERSES

Nous ré-affirmons notre attachement au plateau complet (entrée+plat+dessert) et notre opposition à la tarification au plat qui continue à s'appliquer dans des restaurants de Bercy. Les OS reposent la question du bilan de cette « expérimentation » qui dure. C'est « à venir » nous répond-on... Un groupe de travail sur la restauration aura lieu le 17 septembre prochain.

Nous envisageons des nouveaux groupes de travail : un sur la grille tarifaire (pourquoi pas un nouveau tarif pour les plus hauts indices ?), un sur le rapport environnemental.

Concernant la mise en place de l'application AGRAF sur smartphones, la direction de l'AGRAF prône vivement son utilisation. Nous faisons remarquer qu'il n'y a plus de ticket et qu'il n'est pas aisé d'avoir connaissance de son solde de carte. Dans les faits seulement 13 000 personnes ont téléchargé l'application, 3 000 personnes utilisent encore le site Internet. On nous répond que l'application peut remplacer la carte, donner le solde, recharger le compte. Nous ne sommes toujours pas d'accord avec cette innovation car certains collègues n'ont pas de smartphones ou sont réticents à télécharger une application sur leur téléphone personnel.

Pour l'instant, chacun peut conserver sa carte en plastique et la recharger par carte bancaire ou espèces aux caisses des restaurants. Mais pour combien de temps ?

Une expérimentation est mise en place concernant l'utilisation de la carte Rossignol, il a fallu adapter les caisses, encore un pas de plus vers la totale dématérialisation...

Nous tenons à rappeler que l'AGRAF est censée remplir une mission sociale par délégation de sa tutelle ministérielle : elle se doit de fournir une restauration de qualité et à coût maîtrisé au personnel des administrations financières mais elle n'a pas pour vocation de prioriser l'usage du numérique par les usager-es.

VOTES

Les représentants CGT ont voté ainsi :

Résolution n°1 : approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 14 décembre 2023 : POUR

Résolution n°2 : approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 : POUR

Résolution n°3 : décision d'affectation du déficit de l'exercice (-646 827 €) au poste « résultats sous contrôle de tiers financeur » : ABSTENTION.

Résolution n°4 : après lecture par les commissaires aux comptes du rapport sur les conventions visées à l'article 612-5 du Code de commerce, l'AG prend acte de l'absence desdites conventions : ABSTENTION

Résolution n°5 : désignation du commissaire aux comptes pour les années 2024 à 2029. L'AG décide de conserver le même cabinet que précédemment FIDAUDIT : POUR